



COMMUNE DE CLICHY

Clichy, le 03 novembre 2009.

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES TECHNIQUES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Linda MAGUARIAN
Directeur Général

☎ : 01 47 15 30 70
☎ : 01 47 15 30 74
E-Mail : dgst@ville-clichy.fr

Note d'analyse du rapport 2008 du délégataire de service public du chauffage urbain sur la Ville de Clichy

Introduction

La ville de Clichy dispose d'un réseau de chaleur assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire pour 193 points de distribution parmi lesquels les bâtiments communaux, Clichy Habitat, l'hôpital Beaujon et la Fondation Roguet.

La chaleur est produite par la chaufferie SDCC et par la vapeur reçue par la CPCU via 2 points de raccordements situés Bd Victor Hugo et Bd Général Leclerc.

En outre, le réseau de Clichy est utilisé pour transférer de la vapeur entre CPCU (réseau de Paris) et le LEM (réseau de Levallois- Perret).

Le contrat de concession a été signé entre la Ville de Clichy et la Société SDCC le 18 janvier 1965 pour une durée initiale de 30 ans. Ce contrat a, en outre, été prolongé de 20 ans supplémentaires par l'avenant 5 du 10 décembre 1991. La date d'échéance du contrat de concession est fixée au 30 septembre 2015.

Présentation des ouvrages

Le réseau de chauffage urbain comprend les installations de production et de distribution :

- Une chaufferie principale située rue Fournier à Clichy. Cette chaufferie est composée de 3 chaudières mixtes gaz naturel /fioul lourd de puissance totale 112 000 KW
- Un réseau de distribution d'environ 20 km de canalisations acier comprenant un réseau principal haute température vapeur et des réseaux basse température eau chaude
- 193 sous-stations parmi lesquelles :

Les bâtiments communaux
Clichy habitat
Les hôpitaux Beaujon et Gouin

La fondation Roguet

- 2 points de raccordement au réseau CPCU équipés de compteur vapeur et condensats
- 1 point de raccordement au réseau LEM
- 30 chambres de vannes
- 190 chambres de compensateurs
- 30 chambres de purges
- 80 chambres de coupures

Le rapport d'activité 2008 remis le 15 juin 2009 à la Ville par le concessionnaire présente en premier lieu les faits marquants de la saison à savoir :

Rigueur 2008
Vente énergie 2008
à 2007)

2290 DJU (+217 DJU par rapport à 2007)
150 417 MWh (+15 348 MWh par rapport

Le concessionnaire souligne la mise en place d'une nouvelle politique de communication avec l'élaboration d'une nouvelle plaquette, la création d'un nouveau logo ainsi que la création d'un site internet. Une enquête de besoins sur les réseaux de chaleur a également été réalisée par leurs soins auprès des usagers.

Nota : les services de la Ville n'ont pas été associés à ces nouvelles dispositions d'information et de communication.

Les éléments d'exploitation sont développés dans les comptes rendus techniques et financiers.

Sur les aspects techniques :

La gestion des ouvrages :

Le rapport précise les travaux de gros entretien et réparations (GER) réalisés dans la centrale de production ainsi que sur les réseaux et postes de livraison. Sont également mentionnés les travaux de raccordement au réseau vapeur des sous-stations alimentant les nouveaux abonnés.

C'est ainsi que 500 m de tubes condensats représentant 2,5 % du linéaire du réseau ainsi que 230 m de tube vapeur représentant 1% du réseau ont été remplacés (rue du port, rue Gabriel Péri, bd Jean Jaurès) .La mise à jour du plan *RéseauLution* est réalisé à partir de sondages.

L'évolution de la réglementation :

Les travaux de mise en conformité en regard des décrets ATEX n'ont pu être réalisés en 2008 et sont reportés en 2009.

Les ventes de quotas CO2 s'élèvent à 456 769 €.

.La liste des abonnés :

3 nouveaux abonnements pour une puissance souscrite totale de 1 425 KW :

LOGIREP, 14 allée de l' Europe	250 KW
SNCF, angle Villeneuve/ Paymal	700 KW
Conservatoire Léo Delibes	475 KW

Les coûts de GER s'élèvent à :

o Centrale de production :	212 750 €
o Réseau de distribution :	701 100 €
o Postes de livraison :	569 262 €

1 483 112 €

En diminution de 18 % sur l'exercice 2007.

Le relevé des consommations de chaleur :

La rigueur climatique 2008 est supérieure à 2007 :

2008 2 290 DJU (pour 2 073 DJU en 2007)

Les ventes de MWh progressent :

2008 150 417 MWh (pour 135 069 MWh en 2007)

Les travaux d'investissement du domaine concédé :

Ils concernent notamment les extensions de réseau et travaux de conformité de la centrale de production.

Le plan pluriannuel des travaux d'investissement sur le réseau n'est pas étayé.

Les coûts d'investissements HT s'élèvent à :

TIDC Centrale	67 805 €
Berges de Seine	9 246 €
Maison de la musique	94 225 €
TIDC Bac d'Asnières	51 126 €
Divers(raccordement rue de Villeneuve)	226 534 €

	448 972 € HT

La valeur non amortie des biens qui seront remis au délégant à l'échéance de la concession s'élèvent à ce jour à **1 719 298 €**

Sur les aspects financiers :

Les recettes de vente de chaleur du domaine concédé (HT) :

R1 proportionnel à la consommation	10 855 354,25 €
R2 proportionnel à la puissance souscrite	2 779 422,83 €

Ventes de quotas CO2	456 769 €
Amortissements	549 060 €

Soit un chiffre d'affaire de 14 091 545 €, en progression de 28 %, **due à la rigueur de l'hiver (+ 217 DJU par rapport à 2007) et à l'évolution des tarifs.**

Les charges d'exploitation :

- ✓ les dépenses de sous-traitance progressent de 11,2% par rapport à l'exercice précédent,
- ✓ les charges de personnel diminuent de 32 % par rapport à ce même exercice,
- ✓ l'assistance administrative apportée par la maison mère a fait l'objet d'une convention qui fixe le montant de la redevance à 6 %.
- ✓ La redevance à la Ville d'un montant de 318 306 € progresse de 21% sur l'exercice 2007
- ✓ **Le résultat de l'exercice** après prise en compte de l'ensemble des produits et charges de l'exploitation, du GER et des charges financières reste **déficitaire à 115 757 € c/ 728 353 €** en 2007.

L'évolution du prix de la chaleur

Le tarif moyen TTC est en hausse de 12,98% par rapport à 2007(hausse du prix du gaz : 30%)

Nota : Les ventes à la société ELYO ne sont pas comptabilisées au titre de l'exercice 2008 (à l'égal de la présentation des comptes 2007)

Le traitement financier de ces opérations soulève les mêmes questions que celles qui ont été évoquées dans le rapport précédent :

- sur le périmètre de la concession,
- sur la qualification des biens et l'existence de valeurs résiduelles financières à la charge de la Ville au terme de la concession,
- ainsi que sur l'évolution des produits et charges de l'exploitation et les relations avec les maisons-mères de SDCC.

Le rapport 2008 amène ainsi, comme les précédents, des remarques fondées sur les mêmes questionnements et qui ont mené la Ville à mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui sont ici rappelées pour mémoire.

Pour rappel, lors de sa réunion du 17 janvier 2008, la Commission consultative des services publics locaux a formulé le souhait, à l'unanimité, que le Conseil municipal saisisse la Chambre régionale des comptes d'Ile de France ainsi que le Tribunal Administratif afin de désigner un expert indépendant et impartial, lequel pourra déterminer en toute sérénité le montant du préjudice subi par la commune s'il y a lieu, dans la transparence d'une procédure publique.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 janvier 2008, a pris acte de ces avis. Ces deux démarches ont été menées au nom de la municipalité tant auprès de la Chambre régionale des comptes qui doit prochainement communiquer sa lettre d'observation, que du Tribunal Administratif qui a statué suite à la requête en référé déposée par la Ville.

Cette dernière juridiction a estimé qu'il était surabondant de désigner un expert, les rapports existants ayant, toujours selon la juridiction, force de documents contradictoires. Ceux-ci ont donc été considérés opposables à la SDCC.

Le Conseil Municipal du 8 juillet 2008 en a pris acte et a saisi la possibilité d'introduire une action au fond pour obtenir réparation du tout préjudice subi, né du déséquilibre financier de la concession, et qu'il conviendra de déterminer à la lumière des rapports d'audit qui lui ont d'ores et déjà été remis.

Parallèlement, la Ville s'est réservé la possibilité de poursuivre à travers ses avocats les négociations avec la SDCC.

Ansoumany SYLLA

Adjoint